



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

Vautours et éleveurs : des alliés pour le territoire



Découvrir
Mas Camargues

NUMÉRO TRENTE QUATRE • JUILLET 2013



L'actu en images

Hameau de Plaisance (gorges du Tarn)



© Mathieu Dollfus

Les artisans lauziers calcaire se fédèrent

Les artisans lauziers calcaire sont désormais regroupés au sein d'une association. Ils en ont exposé les objectifs le 22 mai à Mende devant de nombreux professionnels, élus et institutionnels de la Lozère et de l'Aveyron. La présence de jeunes couvreurs dans l'association est un signe encourageant pour l'avenir.

Un partenariat autour du chemin de St-Guilhem

Depuis l'Antiquité, le chemin de St Guilhem relie les hautes terres d'Aubrac aux garrigues languedociennes. C'est aujourd'hui un itinéraire de randonnée pédestre que le Parc national promeut comme élément de valorisation d'un tourisme durable.

Une convention de partenariat lie depuis peu le Parc et l'Association des amis du chemin de St-Guilhem (www.chemin-st-guilhem.fr).



Le traquet motteux, un « indicateur » du causse ouvert

Un site de 200 ha de pelouses colonisées par le pin noir d'Autriche, sur le causse de Sauveterre, va faire l'objet d'actions de restauration dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité. L'évaluation des travaux reposera notamment sur l'étude de la présence et de l'absence sur le causse de certains oiseaux. Des espèces forestières communes vivent en effet déjà là, quand des espèces caractéristiques des pelouses caussenardes ont régressé, comme le traquet motteux, voire disparu.



© Régis Descamps



© Jean-Pierre Malatosse

Le four et le clocher de tourmente d'Oultet sont restaurés

La restauration du four à pain d'Oultet (commune de St-Julien-du-Tournel) et du clocher de tourmente qui le surmonte est terminée. Les travaux de construction en pierre sèche, confiés à Franck Fabre, artisan bâtisseur en pierre sèche, d'un montant de 100 000 €, ont été co-financés par le Conseil général de la Lozère (60%), la commune (20%), et le Parc national (20%). Le Parc et le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine ont apporté une aide technique. L'inauguration a eu lieu le 28 juillet.

Édito

Voici enfin venu le numéro d'été de notre magazine.

C'est une nouvelle occasion pour les équipes du Parc national de partager avec vous leur engagement pour notre territoire, ses habitants, sa culture, sa biodiversité...

Ce numéro vous invite à découvrir le travail des agents autour de la connaissance et de la protection de nos patrimoines. Patrimoine naturel avec des espèces de grande valeur patrimoniale présentes dans le Parc : la barbastelle, chauve-souris forestière, et les différents vautours qui font du Parc l'un des rares territoires européens à accueillir l'ensemble de cette chaîne d'équarrissage naturel. Patrimoine culturel avec un focus sur St-Germain-de-Calberte, village caractéristique de l'histoire cévenole, et Mas Camargues, un des sites symboliques de l'agropastoralisme et du bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.

Le Parc national, c'est aussi des femmes et des hommes qui ont à cœur de faire vivre notre territoire dans une dynamique de développement durable. Des exemples concrets avec deux projets d'intérêt agropastoral sur la causse Méjean : la relance d'une filière meunerie locale et le financement de recherche pour des prairies cultivées plus naturelles et plus performantes ; ainsi qu'avec l'élaboration des six premières conventions de préfiguration de la charte avec des communes et communautés.

Enfin, le Parc national se revendique lieu d'accueil et de sensibilisation, avec la mise en accessibilité de plusieurs sites, la présentation du lauréat du concours Un autre tourisme s'invente ici, et deux pages dédiées aux enfants. Vous êtes également conviés aux très nombreuses animations du Festival nature, autour des métiers et savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui. Gratuites, elles se déroulent tout l'été sur l'ensemble du Parc, avec un nouveau point d'orgue : Florilège, la fête du Parc national des Cévennes le 11 août à Florac.

Très bel été à toutes et à tous !

Jean de Lescure,
Président du conseil d'administration
du Parc national des Cévennes

4. Actualités

10. Paroles de territoire

Le Jardin des Sambucs

11. Dossier

Vautours et éleveurs : des alliés pour le territoire

15. Charte

Six collectivités expérimentent les futures conventions d'application

16. Enfants

18. Patrimoine

Le village de St-Germain-de-Calberte

20. Découvrir

Mas Camargues

22. Bloc-notes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n°538 - Dépôt légal : juillet 2013. Magazine trimestriel.

Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - www.cevennes-parcnational.fr - Directeur de la publication : Jacques Merlin - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Grégory Anglio, Jérémie Barret, Brigitte Mathieu, Sylvette Mattéoli, Maxime Redon, Jean Séon, Guilhem Susong - Maquette : Parc national des Cévennes - Création maquette : Opérationnelle communication -

Impression : IMP'ACT imprimerie. Tirage : 35 000 exemplaires sur papier recyclé -

Photo de couverture : Régis Descamps



Des fileuses de laine seront présentes le 11 août dans la cour du château.

© Roland Jarfve

Le Florilège du Festival nature

Ce sera la fête le 11 août prochain à Florac ! Un véritable florilège d'ateliers et de démonstrations de métiers et savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui animeront la cour du château ce jour-là : forgeron, tisserand, vannier, potière, sculpteur, tourneur sur bois, verrier, rempailleuse de chaises, fileuse de laine... vous montreront les gestes de leur art, feront revivre l'enclume ou le métier à tisser. Vous pourrez apprendre à fabriquer vous-même un petit vitrail, une ruche en tronc de châtaignier, un panier, une belle cuillère en bois. Vous pourrez aussi reconnaître à l'aveugle différents types de roquefort, selon qu'ils sont fait à l'ancienne ou non ! L'écrivain public sera là et vous proposera un atelier d'écriture. Le colporteur vous guidera dans les rues de la ville en

contant ses histoires d'un autre temps. Les enfants repartiront avec un clou forgé ou un lot gagné au jeu de piste des vieux métiers !

Les bergers du mont Lozère auront la vedette grâce à une belle exposition. Les habitants reconnaîtront nombre d'entre eux photographiés dans les années 1970 par Jean Mascoux, en pleine estive, en plein travail ou ... à la sieste !* Une conférence d'Audrey Pégaz, élève de l'ethnologue Anne-Marie Brisebarre, fera revivre le souvenir de ces bergers qu'elle a côtoyés quotidiennement quelques années plus tard. Aurons-nous quelques sonnailles pour compléter ce tableau sonore ? Oui ! Sonnailles, colliers de brebis peints selon la tradition feront aussi l'objet d'une démonstration !

Pour clore la journée, une présentation d'une douzaine d'instruments de musique anciens sera suivie d'un atelier « vieilles danses populaires » puis *baletto* traditionnel.

En complément de cette fête se tiendra un grand marché paysan où chacun retrouvera les produits du terroir qu'il aime s'offrir ou partager. ●

Ne manquez pas cette première édition du « Florilège du Festival nature », la fête annuelle du Parc national des Cévennes !

* Cette exposition réalisée en 2004 est présentée pour la première fois en Cévennes. Elle restera à Florac jusqu'au 30 septembre 2013 avant de repartir pour l'écomusée du pastoralisme de Ponte Bernardo en Italie.

Quatre années de suivi de la barbastelle sur le massif de l'Aigoual

La barbastelle est un chiroptère rare et à forte valeur patrimoniale en France. Elle se nourrit de papillons nocturnes qui prolifèrent sur les lichens des vieux arbres, notamment des feuillus. L'Office national des forêts, l'Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement et le Parc national ont mené pendant 4 ans une étude pour connaître les gîtes et les terrains de chasse de la barbastelle sur le massif de l'Aigoual, et pour la préserver par une gestion forestière adaptée.

L'étude a consisté à capturer des individus mâles et femelles, à les équiper de petits émetteurs, et à suivre leurs déplacements pendant les 10 à 15 jours de fonctionnement de ces équipements. Six sessions de 15

jours, regroupant une dizaine de personnes par nuit, ont ainsi eu lieu. Au total, 32 mâles et 26 femelles - 7 immatures, 9 gestantes, 10 allaitantes - ont été suivis.

Cent gîtes ont pu être identifiés et décrits : 70 sont arboricoles - il s'agit principalement de soulèvements d'écorce -, 20 sont sur du bâti et 10 dans des fissures rocheuses. Deux colonies de reproduction ont été découvertes, l'une derrière des volets, l'autre derrière des écorces d'épicéas morts sur pieds. Ces colonies regroupaient entre 20 et 40 femelles.

Plus de 1 100 terrains de chasse ont été dénombrés. Cultures, landes et prairies sont délaissées au profit des lisières, ripisylves et boisements

feuillus ou mixtes, d'âge moyen ou mûr. On a constaté que les boisements de pins sylvestres étaient également fréquemment utilisés.

C'est entre 22 h et 2 h du matin que la barbastelle se nourrit. Selon le sexe, l'état reproducteur et la météorologie du moment, les domaines vitaux varient entre quelques centaines d'hectares et plusieurs milliers. Certains individus chassent majoritairement « devant leur porte », quand d'autres ont été retrouvés à plus de 20 km de leur gîte !

Toutes les informations récoltées pendant ces quatre années d'étude sont en cours d'analyse et un guide de recommandations de gestion sylvicole sera bientôt édité. ●

Une barbastelle nichée sous un soulèvement d'écorce.



Un projet de territoire autour des moulins

Le moulin à vent de la Parade est aussi appelé moulin de la Borie ou encore des Avens!

© Régis Descamps

Redonner vie au dernier moulin à vent qui fonctionna sur le causse Méjean, relancer une filière meunerie locale, créer de l'emploi... Les objectifs du projet porté par le collectif « Les Ailes du Méjean » sont divers et relèvent d'une même volonté de contribuer au développement économique du territoire caussenard.

Les ailes du moulin à vent de la Parade ne tournent plus depuis le 19^e siècle. Autour, les agriculteurs sont des éleveurs ovins. Les céréales et les fourrages qu'ils produisent sont destinés presque exclusivement à nourrir leurs troupeaux. Une infime partie est transformée dans la vallée en farine pour la consommation humaine alors qu'autrefois, la tendance était inverse. Si cette activité économique se maintient, elle pourrait être plus florissante... Par ailleurs, les touristes, attirés par l'inscription des paysages agropastoraux du Causse sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, affluent toujours plus nombreux.

De ces constats et d'une énergie partagée par un groupe d'habitants est né le projet de restaurer le moulin, de valoriser ce patrimoine culturel auprès des visiteurs, et de recréer une activité locale de meunerie : production de céréales par les agriculteurs, fabrication de farine de meule par un meunier, utilisation de cette farine par les boulangers

des environs pour fabriquer un pain de qualité commercialisé localement et en vente directe.

Michel Pratlong, président du collectif « Les Ailes du Méjean », confie : *« Depuis mon enfance, je nourrissais l'espoir un peu fou de revoir tourner les ailes du moulin de la Borie. Il s'est avéré que mon envie était partagée par d'autres. Tout a démarré en avril 2012. Nous avons cherché à joindre l'utile et l'agréable en envisageant un projet un peu complexe : rénover le moulin, mais aussi créer de l'emploi et mettre en place une filière céréales-farine en circuit court. »*

La première étape est lancée : l'étude de la viabilité économique d'une filière meunerie. C'est l'objet du stage de fin d'études d'ingénieur agronome d'Alice Mulle * : *« il s'agit avec les habitants du territoire d'identifier les fournisseurs potentiels de céréales, les volumes pouvant être produits sur le causse, la demande des consommateurs, les modes de commercialisation possibles. »*

Dans un deuxième temps, il faudra élaborer un projet d'interprétation du lieu. Ce n'est qu'à l'issue de ces deux études et en fonction de leurs enseignements que la recherche d'un meunier et l'organisation de la filière seront engagées. Cette deuxième phase, portée par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn de la Jonte et des Causses, devrait bénéficier d'un financement régional dans le cadre du dispositif Terra rural. *« Et si une filière farine s'avérait impossible à mettre en place, je pense, nous dit Michel Pratlong que les volontaires nous suivraient pour réaliser une réhabilitation patrimoniale du moulin - bien sûr si le propriétaire y est aussi favorable. »* Quant à la rénovation du moulin, elle pourrait bien démarrer plus tôt, dès que les questions de foncier et budgétaires seront réglées. Les passionnés s'impatientent ! ●

* Stage bénéficiant d'un cofinancement de la commune de Hures-la-Parade, de l'association le Méjean, de la Fédération régionale des Civam Languedoc-Roussillon, et d'une aide matérielle du Parc national à travers la mise à disposition d'un poste de travail dans ses locaux du Villaret

Bilan de la saison de chasse

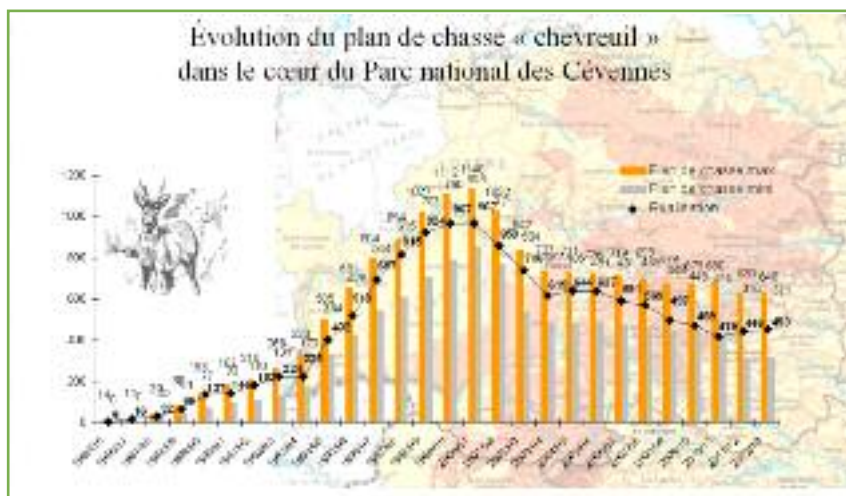
Le bilan de la saison de chasse 2012-2013 affiche une bonne réalisation des plans de chasse dans le cœur du Parc national. Avec 453 chevreuils et 457 cerfs, les objectifs minimaux sont atteints. Les sangliers ont également fait l'objet de prélèvements en augmentation par rapport à la campagne précédente. A l'échelle départementale, les premières analyses font état de 6500 prélèvements en Lozère et plus de 24 600 dans le Gard. Ces résultats attestent d'une pression du gibier et d'un investissement important de la part des chasseurs.

La première phase de consultation pour l'élaboration de la réglementation de la chasse dans le cœur pour 2013-2014 a débuté en juin avec les réunions des 7 sous-commissions cynégétiques. Instaurées depuis plus de 15 ans par le conseil d'administration et unanimement reconnues comme « de véritables baromètres » au plus proche des réalités de terrain, elles réunissent chaque année et pour chaque territoire, des représentants des professions agricoles et forestières, des usagers du territoire, des protecteurs de la nature, des élus et des chasseurs. Ce fut, cette année

encore, l'occasion de mettre tous les problèmes « sur la table » et de faire les propositions permettant d'y répondre.

Si la situation du chevreuil est dans l'ensemble considérée comme équilibrée au regard des enjeux agricoles et forestiers, celle du cerf et du sanglier reste problématique sur certains secteurs. L'impact du cerf sur les productions agricoles ou sur les parcelles forestières en régénération naturelle est encore trop important, notamment sur les versants nord de l'Aigoual et du mont Lozère. Les instances concernées ont donc proposé des plans de chasse adaptés. La gestion du sanglier dans les zones de tranquillité a été saluée, en particulier sur Fontmort et le Bougès sud. Mais des améliorations peuvent être apportées sur certains secteurs (recadrage des équipes, planification des interventions, retour d'information sur les prélèvements).

Des constats, des bilans et des objectifs partagés par l'ensemble des partenaires sont les étapes préalables indispensables pour un maintien ou un retour à l'équilibre. L'effort fourni par les chasseurs la saison dernière devra donc être maintenu, sinon accentué par endroits, toujours dans le respect des propriétaires et des autres usagers de la nature. ●



Des semences locales pour améliorer l'autonomie fourragère et la biodiversité

Une expérimentation menée par des éleveurs et des chercheurs de l'Inra de Toulouse pour parvenir à créer des prairies à partir de semences d'espèces fourragères locales est en cours sur le causse Méjean.



avec du matériel de précision sur le domaine d'Auzeville (Inra de Toulouse), et avec du matériel agricole ordinaire sur l'exploitation de la Fichade sur le causse Méjean.

La deuxième phase a consisté d'une part à suivre chez quelques exploitants les stades clés de développement des espèces prairiales : floraison, fructification, maturation des graines. Un guide sur les périodes de récolte de semences en fonction du type de prairie souhaité a été élaboré. D'autre part, une enquête a permis de mieux cerner la place des prairies naturelles dans les systèmes d'exploitation caussenards, ainsi que les attentes des éleveurs du Causse concernant la production de fourrage à partir de semences locales.

Les résultats de cette première expérimentation montrent l'intérêt des éleveurs pour le projet et leur besoin de poursuivre le travail de recherche pour élaborer des itinéraires de culture. Il faudra également continuer l'animation du collectif d'éleveurs et trouver des financements. ●

Plusieurs épisodes sévères de sécheresse se sont succédés ces dernières années. Les éleveurs du causse Méjean ont constaté que les prairies naturelles de fauche résistaient plutôt bien au déficit hydrique. Bien que naturellement plus faible, la productivité des prairies naturelles permanentes a moins chuté que celle des prairies temporaires, qu'il a même fallu parfois ressemer.

Sur la base de ce constat, des éleveurs se sont rapprochés de l'Inra* de Toulouse (Unité mixte de recherche «AGIR») pour tenter de développer des techniques de récolte et de culture utilisant les espèces

fourragères des prairies naturelles locales. Objectif : créer des prairies composées de plusieurs espèces adaptées aux sols et au climat caussenards.

Sollicité par les éleveurs et par l'Inra, le Parc national des Cévennes a décidé de soutenir financièrement et techniquement ce projet qui permet à la fois d'accroître l'autonomie fourragère des exploitations et de valoriser et maintenir la diversité floristique locale.

La première phase du projet a consisté à tester de manière expérimentale la récolte, le tri et le semis de semences de prairies naturelles





© Nicolas Bertrand

La table d'orientation du Coulet à Aire-de-Côte.

De nouvelles actions en faveur de l'accessibilité à la nature

La charte du Parc national affirme la volonté de rendre accessible la nature au plus grand nombre, notamment aux personnes en situation de handicap. Depuis plusieurs années, l'établissement public s'engage dans des projets ambitieux pour « partager la nature ».

Une table d'orientation en braille pour la découverte panoramique du valat des Salles et du versant sud du massif de l'Aigoual a été installée ce printemps au point de vue du Coulet, à proximité du gîte d'Aire-de-Côte. Cette opération a été financée par le Parc national (coût : 4 190,78 € TTC). Elle clôture une série d'aménagements réalisés en 2010 et 2011 sur ce site pour l'accueil des personnes handicapées, avec le soutien financier de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (voir DSEV n°32 - novembre 2012).

A noter...

Une randonnée, « sur un Aire de Côte », est organisée le 7 août par l'association Vert de sable dans le cadre du Festival nature. Deux joëlettes et un fauteuil électrique

tout terrain - cofinancé par le Parc à hauteur de 80 % pour l'association Accès Sport - seront à disposition. Inscriptions : 06 89 11 73 65. RV à 9h30 au gîte d'Aire de Côte.

Autre projet d'envergure, le musée du Pont-de-Montvert est désormais totalement accessible aux handicapés visuels et devrait être prochainement labellisé Tourisme et handicap dans cette catégorie. Un parcours de visite dédié aux mal et non voyants, avec un guidage par audio-guides, est en place depuis 2011*. Il se compose de cinq espaces pédagogiques ou zones tactiles sur les thèmes « tourbières », « géologie », « vie traditionnelle », « maison » et « paysages ». Ce dispositif vient d'être complété par une signalétique au sol, à l'extérieur et à

l'intérieur du musée, et un éclairage renforcé.

Le musée est par ailleurs déjà labellisé Tourisme et handicap dans la catégorie « déficients auditifs » et est accessible aux personnes à mobilité réduite. (Coût total de l'opération : 30 000 €, dont 7 000 € de financements Datar). ●

Les empreintes de dinosaures accessibles aux déficients visuels

Un petit rappel aux visiteurs : le site des dinosaures à St-Laurent - de-Trèves est adapté pour les malvoyants. Les cinq panneaux d'interprétation sont traduits en braille, et une bande de guidage au sol complète le dispositif.

* Projet mené en collaboration avec l'association Braille et Culture, dans le cadre de l'appel à projets de la Datar « Massif Central au bout des doigts ».

Le Jardin des Sambucs



© Bruno Daversin



© Bruno Daversin

Nicholas et Agnès Brückin

Agnès et Nicholas Brückin ont créé leur jardin il y a dix-huit ans, animés par l'envie d'y accueillir du public et de faire partager leur passion. C'est chose faite depuis 2002. Aujourd'hui, quelque 4 500 personnes viennent flâner chaque année dans ce jardin extraordinaire.

SV : En quoi votre jardin est-il remarquable ?

NB : Nous avons voulu un jardin « pas comme les autres », un jardin vivant, habité, inspiré de la nature telle que nous l'observons lorsque nous étions chevriers. Nous ne rêvions pas d'un jardin dont on soit spectateur, mais d'un lieu dans lequel on entre pour rêver, se reposer, lire, écouter le bruit de l'eau, apercevoir une reinette... Ici, la végétation s'exprime librement. Le peu que nous coupons se décompose en compost avec les feuilles mortes et les épluchures des légumes du potager.

SV : De quand date votre engagement écologique ?

AB : Adopter une gestion écologique du jardin a toujours été une évidence pour nous et nous promouvons ces

bonnes pratiques auprès du public : aucun pesticide ni herbicide, bien sûr, mais aussi le respect de la terre, de la friche, et des insectes alliés bien souvent méconnus des jardiniers. Par ailleurs, nous cuisinons des casse-croûte végétariens pour les visiteurs, sur réservation, à base de légumes de notre potager cueillis le jour même, et nous fabriquons le pain et les gâteaux.

SV : Et aujourd'hui, vous êtes dans une démarche écotouristique...

CD : Nous avons très tôt participé au Festival nature. Aujourd'hui, nous proposons des ateliers de découverte culinaire pour les enfants, nous organisons des visites du jardin autour des thèmes de l'eau, du sol et de la pierre, et nous accueillons des expositions d'œuvres artistiques, comme les naïades trompe-l'œil de

Roland Ramon toute la saison. Les visiteurs peuvent séjourner en gîte ou en chambre d'hôte chez notre fille Marie-Lou. Enfin, le jardin et les hébergements sont membres du réseau Cévennes Ecotourisme et signataires de la Charte européenne du tourisme durable portée par le Parc national. ●

Le Jardin des Sambucs

Hameau Le Villaret
30570 Saint-André-de-Majencoules
www.jardinsambucs.com
Tél. 06 82 49 59 19

- 1^{er} prix du concours 2013 « Un autre tourisme s'invente ici » organisé par l'Ipamac*, dans la catégorie Sites à visiter.
- Elu Coup de cœur 2013 par l'Association des journalistes du jardin et de l'horticulture.

*Association des parcs naturels du Massif Central

Vautours et éleveurs : des alliés pour le territoire

Vautours et éleveurs entretiennent depuis de nombreuses années des relations à bénéfice réciproque.

Dossier rédigé à partir d'entretiens avec Raphaël Néouze, responsable de la LPO Grands Causses et Sandrine Descaves, technicienne veille et connaissance du Parc national des Cévennes.



Gypaète barbu



Vautour moine



Vautour fauve



Vautour percnoptère

La réintroduction prometteuse du gypaète barbu

La réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses est un programme de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) mené en partenariat avec le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands Causses. Il s'étale sur cinq ans.

L'objectif de ce programme est de créer dans le Massif Central un noyau de population de jeunes oiseaux qui, par leurs déplacements, établiront des échanges avec les populations alpines et pyrénéennes de leur espèce. En effet, il est scientifiquement prouvé que les populations d'oiseaux se renforcent d'autant plus qu'elles parviennent à établir des contacts les unes avec les autres. Cela semble en bonne voie : âgés d'un peu plus de 1 an, les jeunes gy-

paètes barbuis lâchés en 2012 sur les hauteurs de Meyrueis en Lozère se portent à merveille et ont rejoint l'un les Alpes et l'autre les Pyrénées ! Par ailleurs, Angelo, l'un des jeunes gypaètes lâchés dans le Vercors en 2012, se baladait dans le sud Massif Central récemment. La liaison est bien en train de s'établir...

Les Grands Causses sont désormais l'un des rares espaces européens à abriter les quatre vautours : fauve, moine, percnoptère et gypaète barbu. Une belle réussite en matière de préservation de la biodiversité et un beau succès pour ce programme de réintroduction qui a valeur d'exemple au niveau international. Le baguage et le suivi précis de tous les oiseaux relâchés, la communication régulière sur le devenir des diverses populations, et l'adhésion

des habitants fondent l'admiration de la communauté scientifique.

Le territoire des Grands Causses offre toutes les conditions de réussite de l'implantation du gypaète. L'oiseau peut y trouver aisément des lieux pour nicher et de la nourriture en abondance : dans l'absolu, au vu de la quantité de cadavres disponibles sur les placettes, 80 couples de gypaètes pourraient vivre confortablement. Le travail déjà effectué par la LPO Grands Causses et les deux espaces protégés pour les vautours fauves et moines bénéficiera aux gypaètes : conventions avec les usagers de l'espace – parapentistes, grimpeurs, chasseurs... - , lignes électriques équipées en protection avifaune, réseau de placettes, dispositif d'autopsie des oiseaux trouvés morts... ●

Une cohorte de nécrophages parfaitement organisée

Les quatre espèces de vautours font partie d'une cohorte qui a co-évolué ensemble, en rapport avec le milieu et la disponibilité alimentaire. Ce sont des nécrophages : ils sont donc spécialisés dans la consommation d'animaux morts. Ils sont capables sans dommage de digérer des cadavres en état de décomposition avancée ou des animaux morts de maladie. Ils sont considérés comme des culs de sac épidémiologiques : leurs sucs digestifs font disparaître les vecteurs de ces maladies en les consommant.

Les vautours fauves se nourrissent les premiers. Ils mangent les matières molles - muscles et viscères -, les plus abondantes sur les cadavres. Ils vivent en colonie. Ils sont les plus nombreux (400 couples reproducteurs dans les Grands Causses). Les vautours moines, qui vivent davantage en couples, mangent les parties coriaces - ligaments, cartilages, tendons. Cette nourriture étant moins abondante, ils sont moins nombreux (20 couples reproducteurs) que les fauves. Les percnoptères, grappilleurs qui se

contentent des menus déchets, vivent éloignés de leurs congénères. Ils ne sont que 2 ou 3 couples. Cette espèce migratrice, qui passe l'hiver en Afrique, a des populations plus faibles que la normale, peut-être du fait de ces voyages dans des contrées pauvres, où la nourriture se fait rare, ou par empoisonnement indirect. Enfin, le gypaète barbu se nourrit d'os. Il passe donc après tous les autres. Il a besoin de grands territoires. A terme, il ne pourrait pas y avoir plus d'une dizaine de couples dans les Grands Causses.

Vautours : un équarrissage naturel apprécié et quelques controverses

Le vautour est reconnu par les éleveurs comme un équarrisseur naturel hors pair et économique. Il se nourrit essentiellement de cadavres d'animaux domestiques. Aussi est-il très dépendant de l'activité pastorale, même s'il peut tirer parti de la faune sauvage, à la faveur des mortalités hivernales par exemple. Mais des soupçons ont commencé à peser sur lui dans les années 2005 quant à sa capacité à s'attaquer non plus à des cadavres mais à des animaux vivants.

Les interventions de vautours sur des animaux en détresse mais encore vivants existent et ont toujours existé. Au milieu des années 2000, les médias se sont emparés du sujet. L'élément déclencheur a été la situation en Espagne. De grandes quantités de cadavres de bétail domestique (provenant notamment de porcheries industrielles) étaient laissées à disposition des quelque 26 000 couples de vautours qui vivaient alors sur ce territoire ! Ces charniers, appelés *muladares*, n'avaient pas de base réglementaire aux yeux de l'Europe. En 2005, l'application stricte

des consignes communautaires par plusieurs provinces espagnoles a privé soudainement les oiseaux de ressource alimentaire. Ce qui s'est traduit par une grande mortalité juvénile, par une chute drastique de la reproduction et par le fait que les vautours ont exploité plus qu'à l'accoutumée les opportunités de nourriture, comme les animaux condamnés mais encore vivants. Les éleveurs des Grands Causses, alertés par les médias, bien souvent mal informés, se sont alors inquiétés de situations pourtant normales, rares sur les Grands Causses, et les rumeurs d'« attaques » de vautours sur animaux vivants se sont propagées.

Pour permettre aux éleveurs de s'impliquer activement dans la gestion des vautours, un comité « vautour-élevage » a été créé en 2010, d'abord au niveau de la Lozère, puis à une échelle interdépartementale. Il est placé sous l'égide du préfet de la Lozère. Un protocole précis avec numéro de téléphone unique (04 66 65 16 16 en Lozère), constats par des agents assermentés du Parc national ou de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, expertise vétérinaire et communication

des résultats a été mis en place pour faire face à « une présence de vautours perçue comme agressive ». Le dispositif prévoit également des formations pour les acteurs, des financements, la diffusion de bilans et la mise en place d'un observatoire des vautours et de l'élevage. Il se fixe aussi comme objectif de bien connaître la question de la ressource alimentaire pour mieux la gérer.

Le suivi mis en place en 2010 confirme que la proportion et le risque d'attaques sur animaux vivants est infime par rapport à l'ensemble des carcasses recyclées naturellement par les vautours.

En effet, pour près de 2 000 cadavres de brebis ou de chèvres déposés sur les placettes et charniers, et équarris par les vautours, le dispositif a été déclenché 18 fois en 2011 et 8 fois en 2012. Les expertises ont conclu à respectivement 3 et 1 cas d'interventions ante-mortem des rapaces nécrophages (enterotoxémie, prolapsus utérin avec hémorragie, agnelage gémellaire avec complications). ●

Le choix de réguler la ressource alimentaire

On ne dispose d'aucun chiffre concernant la population de vautours au 19^e ou au début du 20^e siècle. Les indicateurs actuels de suivi de la population -taux de survie des jeunes, succès de la reproduction, taux de survie des adultes - sont « au vert » et traduisent un équilibre de la population de vautours fauves avec son milieu. Il est donc impossible d'affirmer qu'il y a aujourd'hui « trop » de vautours ! Mais l'idée que les nécrophages sont trop nombreux et que d'ailleurs les plaintes traduisent cet état de fait est bien ancrée dans certains esprits...

Aussi, en réponse au mécontentement ambiant lié à la sensation de «surpopulation » de vautours, le co-

mité interdépartemental a décidé de mettre en place des mesures pour réguler ou diminuer la ressource alimentaire.

La Direction des services vétérinaires a intensifié sa recherche des éleveurs qui abandonnaient encore illégalement des carcasses ailleurs que sur une placette, et qui n'utilisaient pas non plus le système d'équarrissage industriel. Contraints de choisir entre l'une ou l'autre des deux modalités, certains ont opté pour une placette - et vont donc continuer à contribuer à alimenter les vautours - mais d'autres pour l'équarrissage industriel : ceux-là cessent de participer à l'alimentation des oiseaux. L'accroissement du nombre de placettes n'équivaut donc en aucun cas à l'augmentation de la ressource alimentaire pour les vautours.

Par ailleurs, le Parc national vient de choisir de sortir du dispositif d'équarrissage industriel en tant que prestataire. De fait, les deux charniers qu'il utilisait dans ce cadre sont désormais fermés, mesure qui s'inscrit également dans ce choix de réguler la ressource alimentaire mise à la disposition des vautours dans les Grands Causses. Le volume de cadavres initialement déposé annuellement sur ces deux charniers va se retrouver pour partie seulement sur des placettes nouvelles opérant ainsi une diminution de l'apport aux vautours. Ces nouvelles placettes seront installées dans de grandes exploitations dans lesquelles le Parc effectuait l'équarrissage et dont les propriétaires reconnaissent le service rendu par les vautours. ●

Des vautours moines sur une placette d'alimentation. En été, les délais de récupération des carcasses par les entreprises d'équarrissage industriel sont très souvent supérieurs aux 24 heures légales. Un éleveur doit parfois patienter 4 à 5 jours avant d'être débarrassé d'un cadavre. Les vautours, eux, interviennent en quelques heures à peine. Leur rôle unique et indispensable est plébiscité par les éleveurs.





Six collectivités expérimentent les futures conventions d'application

Une fois la phase d'adhésion des communes à la charte du Parc national des Cévennes passée, celles qui auront choisi de faire partie du Parc national signeront des conventions d'application avec l'établissement public dès 2014.

Les conventions d'application constitueront la déclinaison territoriale et opérationnelle de la charte. Elles mentionneront pour se faire les engagements des deux parties et les moyens humains et financiers affectés. Chaque commune signataire et chaque communauté de communes dont le périmètre sera jugé pertinent en seront dotées. Ces conventions seront le gage d'un partenariat réussi.

Pour l'année 2013, période de transition, et alors que la charte n'a pas encore été approuvée, des conventions de préfiguration sont élaborées sur des territoires expérimentaux, sans préjuger de leur adhésion future. Cela permet de tester la méthode de partenariat qui sera généralisée, en 2014, à l'ensemble des collectivités de l'aire d'adhésion. Les collectivités qui se sont prêtées « au jeu » de l'expérimentation sont au nombre de six :

→ les communes de St-Maurice-de-Ventalon et du Vigan,

→ les communautés de communes de Cévennes au Mont Lozère, du Pays vignais et de Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires, → le syndicat mixte d'aménagement et de conservation de la vallée du Galeizon.

Le pays Cévennes, par le biais d'une convention de partenariat en cours de rédaction, participe également à cette réflexion.

Et les projets sont multiples : les communes s'engagent dans des démarches d'exemplarité environnementale relative à l'entretien de leurs espaces publics, ou sollicitent le Parc national sur l'accompagnement de l'embellissement d'un hameau ou d'un Agenda 21. La communauté de communes de Cévennes au Mont Lozère associe le Parc à la redynamisation du site de l'Espinassac en cœur de parc ou à la création d'une zone artisanale. La communauté de communes du Pays vignais souhaite notamment l'appui des services de l'établissement

public pour des projets de redynamisation agricole (Terra rural) ou de suivi de la biodiversité forestière du massif de l'Aigoual.

La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires mobilise, entre autres, l'établissement public sur le pôle nature «aux quatre saisons» qui vise à la diversification de la station de ski de Prat Peyrot ou sur la démarche « site remarquable du goût pour la production d'oignons doux des Cévennes ». Le syndicat mixte du Galeizon foisonne également de projets dont les plus emblématiques sont l'Observatoire scientifique et participatif et le Centre d'interprétation du territoire.

D'une durée de 1 an, ces conventions de préfiguration seront évaluées conjointement par les deux parties et les conclusions qui en seront tirées permettront de fonder la dynamique de rédaction des conventions d'application par la suite. ●



Apprendre en s'amusant avec les gardes-moniteurs

L'une des trois principales missions d'un parc national est de sensibiliser le public, notamment les enfants, aux richesses de leur territoire et de leur donner des conseils pour les préserver. Les gardes-moniteurs du Parc national des Cévennes participent, aux côtés des enseignants, à cette mission d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Dans le courant du mois de mars, les élèves de maternelle de Myriam Depéry, enseignante à l'école de Générargues dans le Gard, ont découvert avec Emeric, garde-moniteur du Parc national, la vie au bord de la rivière... Ecoute-les et essaie de répondre à leurs devinettes.

Un jour de mars, nous sommes partis en autocar jusqu'au bord du Gardon à Mialet. Il faisait un peu froid mais il ne pleuvait pas. Nous avons rendez-vous avec Emeric. Il connaît super bien les animaux et les plantes !

Il nous a d'abord demandé de faire silence, de fermer les yeux et d'écouter tous les bruits alentour et surtout le chant des oiseaux. Devine combien d'oiseaux nous avons identifiés et cites-en quelques-uns (1).

Nous avons appris à construire un pont voûté avec des galets et du sable.

Nous avons ensuite joué à un jeu de «memory» : Emeric avait apporté des sortes de cartes sur lesquelles se trouvait la photo d'une feuille d'une plante qui vit au bord de l'eau. Il fallait alors retrouver dans la nature une feuille identique à celle qui était sur la carte, comme dans le jeu de «memory». Ce n'était pas toujours facile car il y avait des dizaines de feuilles aux formes très différentes : en cœur, en fer de lance, ronde, allongée, en forme de violon, en peigne, en forme de main...

Emeric nous a parlé du castor (nous avons trouvé un arbre récemment coupé par ce rongeur). Il nous a expliqué comment il vit et se nourrit. Nous avons appris que la dentition de chaque animal dans la nature reflète son régime alimentaire. Emeric avait apporté un crâne de castor. On a bien vu ses longues dents ! Sais-tu comment on les appelle (3) ? Nous avons aussi touché ses molaires, de véritables râpes à fromage qui lui servent à broyer les écorces.

Emeric avait aussi apporté un crâne de renard. Nous avons observé ses dents. Quelle différence avec celles du castor ! Le renard, lui, a aussi une fourchette, des couteaux et une cuillère dans la bouche»... Peux-tu imaginer à quoi cela correspond (4) ?

Avec des cailloux de couleur, nous avons dessiné des silhouettes d'animaux. Les reconnais-tu (2) ?



- Réponses :
- (1) Six oiseaux : pinson des arbres, mésange charbonnière, merle, pic vert, bergeronnette grise, cincle.
 - (2) Un serpent (photo de gauche) et un escargot (photo de droite).
 - (3) Des couteaux. Il s'agit de ses incisives qui lui servent à couper les branches.
 - (4) Croc ou canine, carnassière et langue.



Dans la classe de CE2 de l'école Ste-Lucie, à Florac en Lozère, les élèves ont travaillé sur de grands oiseaux qui vivent dans leur région, les vautours.

Avec notre institutrice, et avec Sylvie et Marie-Hélène, agents du Parc national, nous avons fait des expériences pour essayer de comprendre comment les vautours volent.

Par exemple, on allume une bougie. On prend une plume de vautour pas abîmée, on la met devant la bougie, on souffle fort sur la plume et la bougie ne s'éteint pas. On comprend ainsi que la plume de vautour ne laisse pas passer l'air !

Elle reste allumée



Elle s'éteint



On a aussi mis des gouttes d'eau sur une plume de vautour intacte et on a vu que l'eau ne traversait pas. Avec une plume abîmée, en revanche, l'eau traverse et le vautour n'arrive plus à voler. Donc, la plume du vautour ne laisse pas passer l'eau !



Et puis on a pris un réchaud et un sac plastique. On a allumé le réchaud et on a mis le sac au-dessus. Le sac est monté. Les vautours font de même, ils utilisent l'air chaud pour planer.

Le village de St-Germain-de-Calberte

© Olivier Prohin

Situé au cœur des Cévennes schisteuses, St-Germain-de-Calberte abrite les vestiges d'une marquée par les affrontements religieux, le travail intense de l'homme, les valeurs d'accueil. Aujourd'hui, le village est animé par diverses activités agricoles et artisanales, comme le de la pierre sèche ou de la lauze, et par la présence nombreuse de randonneurs sur les

Même si le village a pu exister dès l'époque gallo-romaine, les premiers textes qui attestent du château Saint-Pierre - ou *castrum* de Calberte -, et du village qui l'entoure datent du 11^e siècle. Ce n'est qu'au 13^e siècle que le bourg de St-Germain-de-Calberte et les hameaux alentours prennent vie.

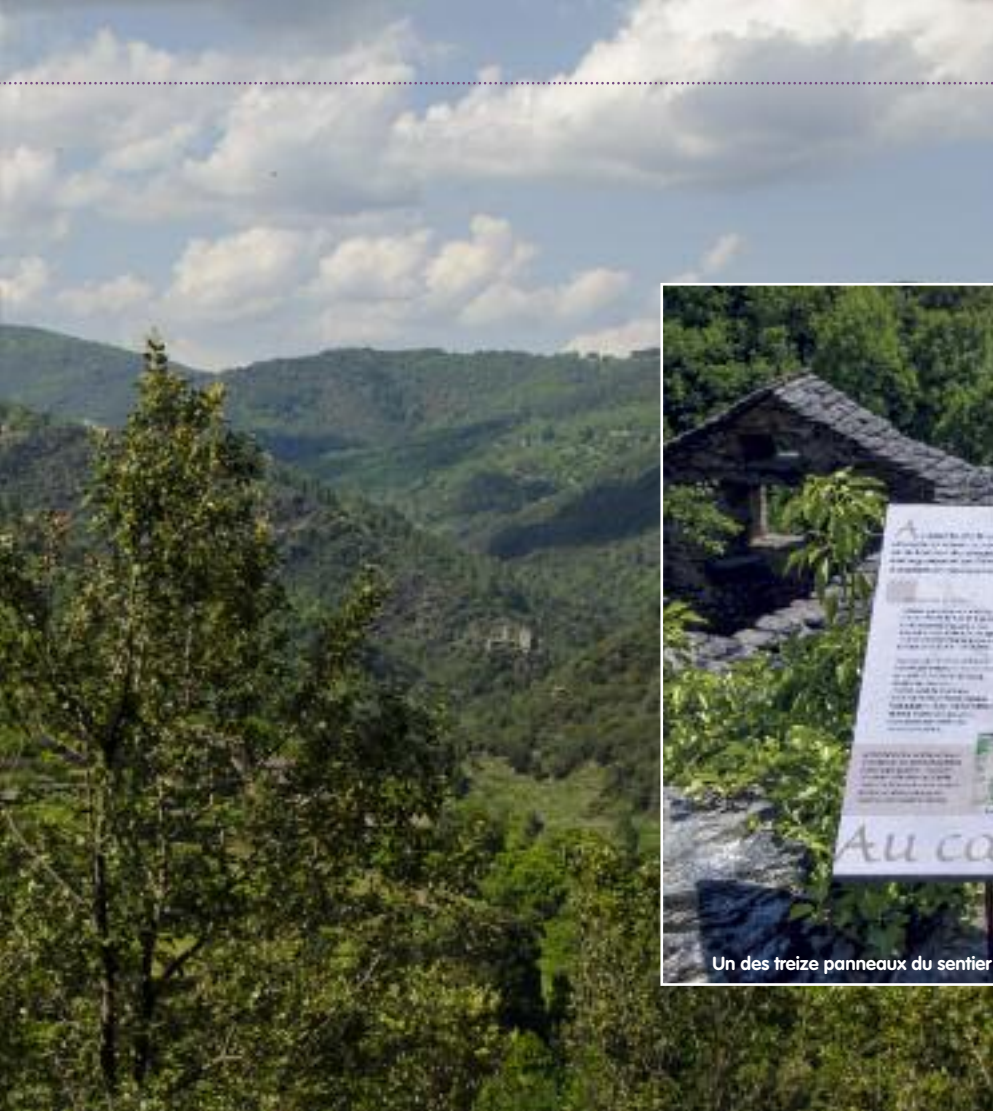
L'église du village avec son superbe portail en bois ouvragé du 12^e siècle reflète le prestige de la religion catholique, du Moyen-âge au 18^e siècle, et notamment l'influence d'Urbain V au 14^e siècle. Outre le fait qu'il fit restaurer magnifiquement l'édifice, il créa un *studium* où de nombreux étudiants vinrent étudier la théologie. Plus tard, à l'initiative de l'abbé du Chaila, ce bâtiment accueillit un séminaire pour former les enseignants néces-

saires au rétablissement de la religion catholique. Aujourd'hui, on y trouve la mairie et le cabinet du médecin.

Les traces de la ferveur protestante entre le 17^e et le 19^e siècle sont bien visibles. Le temple fut bâti, détruit, puis reconstruit. Il sert actuellement toujours de lieu de culte, héberge une galerie d'art et accueille des concerts, notamment, l'été, le « tout petit festival musical » bien connu des locaux, qui aura lieu cette année les 8, 9 et 10 août. Dans les jardins privés, les tombes protestantes sont nombreuses. Le presbytère, toujours debout, joua pour sa part un rôle majeur pendant la Seconde Guerre mondiale. Entre 1942 et 1944, en pleine période d'Occupation, quarante-deux juifs furent accueillis et cachés au sein du village sous de

fausses identités, avec la complicité du pasteur, qui leur ouvrit les portes du presbytère, du secrétaire de mairie, de l'instituteur, du receveur de la Poste, de la gendarmerie même, et avec la participation de toute la population. De nos jours, il abrite un centre d'accueil pour personnes dépendantes.

Au fil des ans, l'activité humaine et la vie sociale furent variées et toujours intenses. Les rues du bourg médiéval étaient animées : à côté des maisons d'habitation se trouvaient des ateliers et des boutiques. Les villageois travaillaient leurs potagers, leurs vergers et leurs vignes. L'activité commerçante et artisanale était également dense : les échoppes des forgerons, tailleurs de pierre, cordonniers, tisserands, marchands et tailleurs étaient nombreuses.



Un des treize panneaux du sentier d'interprétation.

Sentier d'interprétation de St-Germain-de-Calberte

Un sentier d'interprétation de St-Germain-de-Calberte a vu le jour en 2012. Fruit d'un partenariat entre la communauté de communes de la vallée Longue et du Calbertois et le Parc national, et d'une mobilisation forte de tous les habitants, il est le septième du réseau de l'écomusée de la Cévenne. Treize panneaux guident le visiteur dans sa découverte de l'histoire du village, depuis l'époque médiévale jusqu'au début du 20^e siècle. Une fiche descriptive est disponible sur place dans un distributeur ou à l'office de tourisme.



histoire riche,
et de tolérance.
maraîchage, l'apiculture, le travail
traces de Robert Louis Stevenson.

Certaines rues ont conservé des éléments d'architecture de cette époque, comme les portes et les encadrements de portes.

L'activité séricicole se développe à partir du 18^e siècle. Plantations de mûriers, magnaneries et filatures animent le paysage cévenol. La filature de St Germain fonctionne de manière intermittente jusqu'en 1934. Elle produit une soie particulièrement souple grâce à l'eau très pure qui la fait fonctionner et provient du ruisseau de l'Ecole-Vieille. A sa fermeture, on comptait une trentaine de fileuses.

Au début du 20^e siècle, le village compte treize cafés avec des terrains pour les jeux de boules à proximité, et il accueille douze foires dont certaines datent du Moyen-Age.

Aujourd'hui, deux grandes foires aux plants ont lieu les 3 et 13 mai.

Tout proche du bourg, à flanc de montagne, le site des Calquières est l'un des aménagements en terrasses les plus remarquables de la région. Tout a été fait de main d'homme - murs en pierres sèches, transport de la terre, plantation et entretien des jardins et potagers. Outre l'usage qui en est fait encore aujourd'hui, ces terrasses participent de la grande qualité paysagère des alentours du village de St-Germain-de-Calberte. ●



© Olivier Probin

Mas Camargues



Mas Camargues fut un domaine agricole prospère et moderne jusque dans les années 1920. L'élevage ovin et bovin préserva longtemps les landes alentours. Aujourd'hui, le Parc national est propriétaire du mas et de ses terres.

Mas Camargues est situé dans la plaine du Haut-Tarn, sur le mont Lozère. Le nom même de l'exploitation est vraisemblablement lié à la transhumance qui depuis toujours mène les troupeaux ovins des plaines du Languedoc au mont Lozère.

Mas Camargues fut propriété des Budos de Portes jusqu'en 1693. Ils perdirent cette année-là un procès contre le prince de Conti qui remporta le domaine. Une famille du mont Lozère le racheta juste avant la Révolution. L'exploitation fut considérée comme la plus moderne du mont Lozère jusqu'en 1922, date

d'abandon de son activité agropastorale.

Les bâtiments actuels datent de la fin du 19^e siècle. Par sa façade en pierres de granite taillées, surmontée d'une corniche galbée, et par ses trois niveaux, la maison d'habitation est de taille et de facture exceptionnelles par comparaison avec les bâtisses du mont Lozère. Sans doute les propriétaires d'alors ont-ils voulu montrer leur fierté de posséder ce bien.

Le Parc national des Cévennes a acheté Mas Camargues en 1974. Il y a installé un centre d'accueil et d'information du public ouvert l'été. Les visiteurs sont essentiellement des

randonneurs qui cheminent sur le GR 68 Tour du mont Lozère ou sur un PR des « Sentiers de découverte du canton du Pont-de-Montvert » (pochette n°4 de la collection Autour du Parc national).

Les terres alentours sont louées à la coopérative du mont Lozère qui accueille des troupeaux ovins transhumants en provenance des vallées de l'Hérault, du Gard et de la Lozère sur l'estive des hautes terres de l'Hôpital, et des troupeaux bovins des exploitations proches. Par ailleurs, Mas Camargues est proche de plusieurs estives fréquentées l'été par des transhumants ovins : Bellecoste, l'Aubaret, la Vialasse ou encore le mas de la Barque. ●

> Voir, parcourir, visiter

Intérieur des paysages agropastoraux distingués par l'Unesco en 2011.



Outre le bâtiment d'habitation, la propriété est composée de plusieurs éléments caractéristiques de l'activité agropastorale. Un sentier d'observation permet de les découvrir.

- un four à pain, une grande cheminée de granite, un potager où chauffer le potage sur la braise, à l'intérieur de la maison ;
- une grange étable avec une réserve de pommes de terre ;
- une porcherie voûtée ;
- un moulin à eau pour moudre le grain ;
- une machine hydraulique qui actionnait une machine à battre ;
- une aire à battre ;
- une réserve d'eau ou gourgue, desservie par un béal, qui alimentait les deux moulins.

© Marie-Hélène Gravier

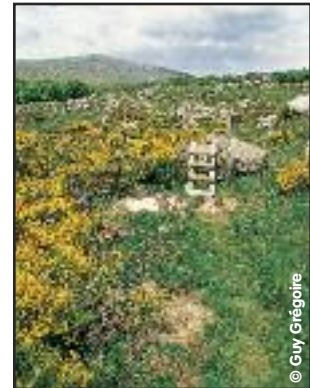


C'est à Mas Camargues qu'a été implantée le 28 juin dernier la plaque Unesco du département de la Lozère.

La Source de Castagnols

Ce vieux mas du XVII^e siècle se niche dans le paisible hameau de Castagnols. Il est situé en bordure d'un chemin de grande randonnée. Marjoleine et Henk-Jan l'ont superbement restauré et y accueillent leurs hôtes du 1^{er} mai au 15 octobre. Ils sont signataires de la Charte européenne du tourisme durable. Chambres et table d'hôtes 48220 Vialas 04 66 41 05 79 www.source.castagnols.com

sentier est une composante du système d'interprétation de l'écomusée du mont Lozère. www.cevennes-parcnational.fr/Votre-sejour/Les-ecomusees/L-ecomusee-du-mont-Lozere



© Guy Grégoire

Le sentier d'observation de mas Camargues

Il s'agit en réalité de trois circuits en boucle, parsemés de points d'observation, au départ de mas Camargues. Le premier permet la découverte rapide d'un milieu très humanisé, le mas et ses abords (longueur : 300 m). Le deuxième, plus long (2 900 m), permet de saisir le rapport du site avec les milieux de la plaine du haut Tarn. Le troisième permet de comprendre l'intégration de l'exploitation agricole dans cette région de moyenne montagne et offre de somptueux panoramas sur les crêtes du mont Lozère (longueur : 4 050 m). Ce

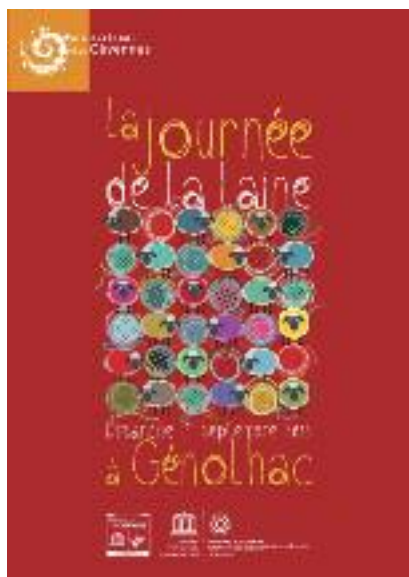
Le parcours de pêche « no kill »

Le Haut-Tarn abrite une population abondante de truites fario. L'association agréée de pêche locale a créé en 2008 sur une petite partie du linéaire un parcours « sans tuer ». Les pêcheurs doivent noter sur un carnet d'enregistrement leurs prises journalières, relâcher vivant le poisson capturé, et retourner le carnet complété à l'association. Un dispositif qui fonctionne bien : plus de 6 500 truites ont été pêchées et le taux de retour des carnets est de plus de 90 %.



> La journée de la laine

La deuxième édition de la Journée de la laine se déroulera le dimanche 1^{er} septembre à Génolhac. De nombreuses animations gratuites seront proposées par le Parc national, la mairie de Génolhac et la communauté de communes des Hautes Cévennes : expositions vente, démonstrations par des artisans lainiers, ateliers d'initiation pour enfants et adultes, conférence-diaporama par une bergère, repas du terroir... Rendez-vous sur la place du Colombier, dans la Grand-Rue et à la Maison du Parc à partir de 10h. Une journée dédiée à l'inscription des paysages agropastoraux des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité.



> Concours « Fabrique-moi un mouton ! »

Pour compléter le programme varié de la Journée de la laine, un concours "Fabrique-moi un mouton !" est lancé. Chacun peut faire valoir ses talents artistiques d'ici au 31 août et réaliser un mouton unique, à l'aspect réel ou imaginaire, figuratif ou plus abstrait, classique ou futuriste, entier ou en "portrait". Quel que soit le style employé, il doit permettre d'identifier l'animal de façon évidente. L'oeuvre peut être individuelle

ou collective. Cinq prix seront attribués par un jury et l'ensemble des créations sera exposé le 1^{er} septembre dans Génolhac.

Le règlement du concours est en ligne sur le site www.cevennes-parcnational.fr. Renseignements auprès de la Maison du Parc de Génolhac : 04 66 61 19 97.



> Participez à l'avenir du site Natura 2000 des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente !

Le document d'objectifs (plan de gestion) du site Natura 2000 des « vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » est en cours d'élaboration. Cette désignation représente un atout pour le territoire : possibilité de souscrire à des contrats agri-environnementaux (MAEt), notamment. Il est primordial que les habitants du site s'approprient la démarche Natura 2000 et saisissent l'opportunité qui leur est donnée de participer à la construction du projet. Afin que les acteurs économiques et institutionnels puissent s'exprimer, des groupes de travail sont réunis autour des thématiques de l'agriculture, de la forêt, et de l'eau et des milieux aquatiques. Agriculteurs, forestiers, élus, associations et spécialistes qui le souhaitent sont invités à y participer. Le groupe forêt s'est réuni le jeudi 11 juillet au siège du Parc national des Cévennes à Florac. Le groupe agriculture s'est rassemblé le jeudi 18 juillet au lieu-dit « La Grange » non loin de Florac. Ces rencontres sont l'occasion de discuter des enjeux et des objectifs pour le

site, de présenter les diagnostics agricole, forestier et écologique, ainsi que les outils qui pourront être mis en place. Pour plus d'informations sur ces groupes de travail, contactez Guilhem Susong, chargé de mission Natura 2000 au Parc national, au 04 66 49 53 68.

> L'été dans le Parc

Retrouvez le programme des animations gratuites du Festival nature sur www.cevennes-parcnational.fr, dans les Maisons du Parc, les offices de tourisme, les relais d'informations du Parc.



> Silence... on tourne !

Le Parc national a accueilli plusieurs tournages ce printemps. Rendez-vous devant vos petits écrans dans quelques mois :

- Un documentaire «Nous», sur le village de Hyelzas sur le causse Méjean, présenté par Marie Drücker, sera diffusé sur France 2 à l'automne.
- La chaîne culturelle Arte diffusera à la rentrée une série de dix épisodes sur les plus beaux parcours de randonnée en Europe. Le chemin de Stevenson sera le sujet de l'un des premiers épisodes.

- Le plus beau pays du monde est une série de documentaires réalisés par Jacques Malaterre qui mettra à l'honneur les richesses naturelles de cinq régions de France, dont les Cévennes. La diffusion est prévue en décembre 2013 sur France 2.
- Le Parc national sera en vedette dans l'un des cinq épisodes de la série La France du bout du monde consacrée aux espaces naturels protégés français. Diffusion prévue sur France 5 au printemps 2014.

> nouveautés

> à la boutique



Guide to the Causses & Gorges (15,20 €)

Revue Cévennes n°55-56, "Guide des Causses & des Gorges", mise à jour et traduite en anglais. Un guide de référence pour la découverte du patrimoine naturel et culturel des Causses et des Gorges et quatre circuits de découverte conçus pour vous faire découvrir toute la richesse des paysages calcaires et ponctués de visites, curiosités, sites d'intérêts, ba-

lades à thème et petites randonnées. En vente à la boutique de la Maison du Parc de Florac, à la boutique en ligne sur www.cevennes-parcnational.fr, et dans les relais d'info du Parc.

Tee-shirts et polaires

Une très jolie gamme de tee-shirts, de vestes et de gilets polaire aux couleurs estivales est en vente à la boutique de la Maison du Parc. Tee shirts hommes (19,50 €), femmes (18,20 €) et enfants (16,60 €). Vestes polaire hommes (29 €), femmes (28 €) et enfants (26 €). Gilets polaire enfants (18 €).



Boutique du Parc national des Cévennes -6 bis, place du Palais - 48400 Florac. Ouvert du lundi au vendredi de 13h30h à 17h30 jusqu'à fin mars. Consultez la boutique en ligne : <http://www.cevennes-parcnational.fr/En-vitrine>

> au centre de documentation et d'archives

GIBBINS Chris. *Moulins à vent*. Ministère de la Culture et de la Communication, 1987. 68 p.

Étude architecturale détaillée de 5 moulins à vent. Nombreux plans architecturaux. Cote : DS01091



COLLECTIF. *Le vent, les moulins et le patrimoine éolien : Manuel pratique*. AME, 2003. 53 p.

Les aspects scientifiques, techniques et historiques des moulins à vent ainsi que le métier et la vie du meunier. Cote : CD05076

BEZIAN Jean, BEZIAN Huguette. *Les grandes heures des moulins occitans*. 1994. 397 p.

Point de vue ethnologique sur le rôle du meunier et de la meunière dans les pays d'Oc. Cote : CD05101

ANONYME. « Quand tournaient les ailes des moulins à vent sur le Causse Méjean ». In *Actuel* 48, n°3, 1986. pp.24-25

Cinq moulins étaient situés sur le causse Méjean : au Pradal (Florac), à la Parade, au Saubert (la Parade), à Riese (la Malène), à Pauperelle (Meyrueis). Construits sur le même modèle que celui d'Alphonse Daudet, ils étaient utilisés pour moudre les céréales et les cerneaux de noix. Des détails concernant les matériaux et l'architecture sont donnés, ainsi que sur leur fonctionnement. Cote : CDACTU48-3

RAMPON Alain. *Les moulins à vent du causse Méjean*. Parc National des Cévennes, 1988, 185 p.

Cinq moulins sont recensés sur le causse Méjean. L'auteur s'attarde sur les moulins du Pradal, de Saubert et de la Parade. Il souligne les analogies architecturales frappantes des trois moulins. Il fait ensuite le bilan des recherches historiques les concernant et envisage leur reconstruction. Cote : CD00730.1.2

Consultable au **Centre de documentation et d'archives** à Génolhac, les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, de préférence sur réservation (04.66.61.19.97 ou doc@cevennes-parcnational.fr)

Consultez en ligne la base documentaire du centre sur www.cevennes-parcnational.fr.



Parc national
des Cévennes

FLORILÈGE

du festival nature, la fête du Parc national des Cévennes

Métiers d'hier et d'aujourd'hui



MARCHE
PAYSAN

Le dimanche 11 août 2013
à partir de 10h30, cour du château de Florac

Le programme complet est disponible sur le site internet
www.cevennes-parcnational.fr,
dans votre office de tourisme et les centres d'informations du Parc



C&C
Les Causse & Les Cévennes
paysage culturel du Biosphère
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial

Renseignements au 04 66 49 53 00